

## **DÉPARTEMENT DU CANTAL**

## SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2023-412 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### OBJET Marché de travaux pour la construction d'un bâtiment technique à Saint-Urcize Notification

#### La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-187 en date du 3 Juillet 2023 portant déclaration sans suite des lots 7, 8, 9, 10, et 11 du marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment technique à Saint-Urcize, et décision de négociation pour le lot n°13;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-187 en date du 03 Juillet 2023 autorisant la Présidente à notifier ces lots par délégation spéciale dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les propositions des entreprises suivantes :

Lot 7 : Serrurerie

- SARL PRIVAT 5 RUE DE Millepertuis 15100 SAINT-FLOUR pour un montant avec variante de 22 469.20 € HT soit 26 963.04 € TTC;
- SARL BESSIERE La Chaze de Peyre 48 130 PEYRE EN AUBRAC pour un montant de 28 661.00 € HT soit 34 393.20 € TTC;

#### DÉCIDE

Article 1: D'approuver et de signer la proposition des entreprises suivantes pour le marché de travaux d'un bâtiment technique à Saint-Urcize :

Lot 7 : Serrurerie

- SARL PRIVAT 5 RUE DE Millpertuis 15100 SAINT-FLOUR pour un montant avec variante de 22 469.20 € HT soit 26 963.04 € TTC;
- Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;
- Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 2

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil compté de cette décision à la prochaine séance du conseil consei

Date de télétransmission : 25/07/2023 Date de réception préfecture : 25/07/2023

# Transmise en Préfecture le 2 5 JUIL. 2023

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le** 

2 5 JUIL. 2023